

L'École au défi du socle



> une définition du socle commun critiquable, un calendrier intenable, des outils pédagogiques difficilement utilisables, un contexte budgétaire inacceptable.

Le constat est accablant... Pour certains, ce constat vaut déjà condamnation. Pas pour le SE-UNSA. Ce n'est pas parce que les différents ministres s'y sont particulièrement mal pris, que nous devons renoncer à garantir à tous les élèves un bagage commun à l'issue de la scolarité obligatoire.

Pour nous, il s'agit bien d'aller vers une école plus juste, qui se soucie d'abord du sort des plus faibles. Les évaluations internationales récentes (Pirls 2006 et Pisa 2006) mettent en évidence, une fois de plus, la très forte dispersion des résultats des élèves français, dispersion plus fortement liée aux origines sociales que dans d'autres pays. La France y apparaît comme un des pays les plus inégalitaires. C'est parce que le socle commun représente un levier important de réduction

de ces inégalités sociales de réussite scolaire qu'il est au cœur du projet éducatif du SE-UNSA. Le socle commun, c'est la continuité pédagogique entre l'école et le collège.

C'est la rupture avec des contenus marqués par les attentes de l'aval. Ce sont des contenus qui privilégient les compétences conçues comme des savoir-agir. C'est également une évaluation positive et progressive des acquis des élèves, qui ne stigmatise pas l'erreur et qui renforce l'estime de soi.

Le SE-UNSA refuse la résignation.

Il dénonce une mise en œuvre ministérielle inefficace et revendique pour les enseignants d'autres choix, d'autres moyens, un autre calendrier. Dans le colloque «L'école au défi du socle», il montre, avec des équipes d'enseignants du premier et du second degré, que des avancées sont possibles, sans attendre...

Claire Krepper

SOMMAIRE



2 **SOCLE ET COMPÉTENCES**
De quoi parle-t-on ?



3 **MISE EN ŒUVRE**
Où en sommes-nous ?



4 **SOCLE ET SE-UNSA**
Nos revendications !



Secteur Éducation
209, boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tél : 01.44.39.23.54
Fax : 01.44.39.23.63

Mé : secteur.education@syndicat-enseignant.org
Web : www.syndicat-enseignants.org

Socle et compétences de quoi parle-t-on ?



> L'évaluation par compétences est devenue l'horizon incontournable des systèmes éducatifs des pays développés, dont bon nombre se sont déjà engagés dans cette voie.

Elle correspond en effet à l'évolution socio-économique mondiale, aux recommandations de l'OCDE et de l'Union européenne, mais aussi aux développements des sciences de l'éducation.

Clarifier la notion de compétences

Un récent rapport de l'IG permet de préciser les contours fuyants de la notion de compétence. On retiendra ainsi que celle-ci repose sur la « mobilisation, l'intégration, la mise en réseau d'une diversité de ressources », que celles-ci soient internes à l'individu (ses connaissances, capacités, habiletés) ou externes (tiers, documents, outils informatiques...) per-

mettant de résoudre un problème. Pour Guy Le Boterf, spécialiste du développement de compétences dans le monde du management cité par les auteurs, « la compétence ne réside pas dans les ressources à mobiliser, mais dans la mobilisation même de ces ressources.

La compétence est de l'ordre du « savoir-mobiliser ». Elle est donc aussi nécessairement située, en référence à un contexte donné. Ces deux caractéristiques se retrouvent dans la définition de compétence retenue par les instances européennes : « on entend par compétences une combinaison de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées à une situation donnée », et dans la définition des 7 compétences de base, ou piliers, du socle commun. Bref, ce qui était préalablement désigné comme des compétences par les textes officiels ne sont plus considérées comme telles : « ces ex compétences sont dorénavant classées par les capacités, ou les connaissances, voire les attitudes qui devront être acquises dans le cadre du socle. A l'inverse, le terme de compétence reste bien présent dans le texte mais, réduites au nombre de sept, les « compétences » du socle n'ont plus rien à voir avec les notions anciennes... Cette évolution appelle un important effort de clarification auprès des enseignants et des parents. En d'autres termes, elle génère d'immenses besoins de formation, qu'elle soit initiale ou continue.

Julien Maraval

> Refonder l'École comme le montrent les exemples internationaux analysés (Québec, Suisse, Belgique francophone...), l'organisation des enseignements selon la logique des compétences implique une réforme de grande ampleur. Au-delà de la définition du socle de compétences, cela nécessite en effet « une révision globale des programmes, une élucidation des compétences à évaluer, une clarification des évaluations à mettre en œuvre, une formation approfondie des enseignants pour leur permettre de changer leurs pratiques d'enseignement et d'évaluation, une information précise des familles.

Chaque étape de ce processus est déterminante et peut engendrer des difficultés, lesquelles peuvent elles-mêmes se transformer en obstacles définitifs, empêchant de mener la réforme à terme ».

Ce diagnostic, posé par l'Inspection générale dans un récent rapport, correspond largement à notre analyse et à nos revendications.

Il vient souligner combien la mise en œuvre du socle pourrait conduire à une véritable refondation de l'école, en adéquation avec notre philosophie d'une scolarité commune à vocation émancipatrice, continue de 3 à 16 ans. Aussi délicate que nécessaire, la mise en œuvre du socle commun requiert du temps, un pilotage centralisé, et l'adhésion de tous les partenaires. Bref, une véritable et grande ambition éducative. Le SE-Unsa jouera un rôle actif dans sa promotion...



Où en sommes-nous ?



> Quelques programmes revus à la va-vite, estampillés «socle commun», un livret de compétences fantomatique dépourvu des repères d'évaluation et des outils pédagogiques nécessaires, une note de vie scolaire aberrante, un apprentissage junior vite abrogé car foulant au pied la logique du socle, tel est le maigre bilan de la mise en œuvre du socle commun. L'empressement du précédent ministre a rendu impossible une réflexion aboutie sur des aspects concrets mais essentiels tels que les PPRE ou le livret de compétences.

Les divers groupes de travail chargés de l'adaptation des programmes et de la production de repères pour l'évaluation, deux éléments clés pour la mise en œuvre effective du socle, ont été confrontés à un calendrier irréaliste qui ne leur a pas permis de répondre à la commande du ministre. L'expérimentation du livret personnel

de compétences, document national dans lequel seront validées les compétences du socle commun acquises tout au long de la scolarité obligatoire est lancée. Renseigné successivement par l'enseignant de CE1, de CM2, le professeur principal de 6ième et celui de 3ème après avis du conseil de cycle ou du conseil de professeurs, ce livret devra, pour être efficace, s'accompagner d'un ensemble de mesures facilitant son appropriation par les enseignants.

Pascaline Perrot



Quant aux enseignants, leur scepticisme à l'égard d'un socle ficelé à la hâte grandit, d'autant plus que, sur le terrain, le pilotage et l'accompagnement sont, pour l'heure, inexistant. Ils voient surgir de nouvelles évaluations, et apprennent, par voie de presse, que le Président, qui se pique d'éducation, de sport et de rythmes scolaires impose une heure de sport en plus pour tous, tout en réduisant de 2 heures l'horaire obligatoire en primaire et envisage de faire de l'Eps un nouveau pilier du socle ! Le tout en se lançant dans un allègement des programmes du primaire. En matière de mobilisation des équipes éducatives, la cause de l'acquisition par tous du socle méritait mieux !



Notre avis

> Le SE-UNSA demande que des échelles de compétences soient fournies, que des banques d'outils d'évaluation soient développées et que cette année soit mise à profit pour former tous les enseignants à cette nouvelle démarche d'évaluation.

Las, la mise en place des PPRE, sans moyens ni formations nous rend très prudents quant à la mise à disposition effective des ressources nécessaires aux équipes. Le pire a cependant été évité puisque le ministère s'est rangé à l'avis du SE en repoussant d'un an l'entrée en application du livret de compétences. La généralisation se fera donc en 2009 avec une prise en compte dans un nouveau brevet dont l'architecture n'est pas arrêtée ! Et pour couronner le tout, l'indicateur de performance "proportion d'élèves maîtrisant en fin de troisième le socle commun" apparaît pour la première fois dans le programme "Enseignement scolaire public du second degré" du Pap (projet annuel de performance), annexé au projet de loi de finances pour 2008. Bref, on ignore en haut lieu comment évaluer les compétences et donc comment aider les enseignants à entrer dans une logique d'évaluation positive centrée sur les compétences acquises. Mais on entend bien ériger la maîtrise du socle en indicateur de performance !